

**République Française****Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse****Extrait du registre des délibérations du comité syndical.****Séance du Mercredi 21 septembre 2022****N° 874 2022****Objet : Désignation du représentant auprès du Syndicat mixte NUMERIAN**

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	1	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	8
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	6	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	8
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>6</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>8</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 10</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, en salle attenante aux services de la Police Municipale à la VOULTE-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 14 septembre 2022, le comité syndical s'est réuni sous la présidence de son Vice-Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Martine Roumezy, Marie-Pierre Chaix, Nadège Vareille, Christelle Busset,  
Messieurs : Denis Reynaud, Alain Deffes, Ali-Patrick Louahala, Marc-Antoine Quenette,

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne pouvoir à Ali-Patrick Louahala)  
Messieurs : Christian Feroussier (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette)

**Etaient présents sans voix délibérative:**1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Nadia Ribeyre (Belsentes), Christine Pasturale (La Voulte-sur-Rhône), Géraldine Aubert (Mariac)  
Messieurs : Férédrick Garayt (St Laurent du Pape), Ronan Philippe (en visioconférence)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant  
Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani

**Etaient absents ou excusés :**1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde Plantier, Fanny Flottes, Marie-Pierre Chaix, Anne Chantereau, Barbara Tutier, Françoise Rieu-Fromentin, Laetitia Bourjat, Christelle Reynaud  
Messieurs : Patrick Olagne, Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Emile Louche, Dominique Bresso

**Secrétaire de séance : Martine Roumezy**

<sup>1</sup> Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

<sup>2</sup> Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

**Objet : Désignation du représentant auprès du Syndicat mixte NUMERIAN**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération**

- Depuis maintenant plus de 20 ans, le Syndicat Mixte Numérien (anciennement Inforoutes) accompagne les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'information. La gamme de prestations comprend notamment : dématérialisation des marchés publics, maintenance et réseaux informatiques, logiciels communaux et périscolaire, RGPD, inclusion numérique, Système d'Information Géographique, hébergement web, messagerie, wifi public, visioconférence... Aujourd'hui, le syndicat rassemble 438 collectivités (466 823 habitants) , 1 conseil départemental et compte plus de 40 agents à son service.
- La collectivité est membre du Syndicat mixte ; elle fait partie du 5<sup>ème</sup> collège électoral. En conséquence, notre comité syndical doit désigner en son sein un élu qui viendra constituer le collège électoral composé d'un électeur par syndicat concerné (à ce jour 14 syndicats). Parmi ces 14 délégués, 4 seront élus au scrutin de liste majoritaire à un tour pour siéger lors des séances de Conseils syndicaux (environ 4 par an).
- Je vous propose donc la candidature suivante :
  - o Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

**Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par le Président de séance. Est désigné représentant du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse auprès du Syndicat mixte NUMERIAN Monsieur Marc-Antoine QUENETTE.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte.